

Maternelle et élémentaire  
Année scolaire 2018-2019

Jounieh, le 15 mars 2019  
Réf. : Péd.422/18-19

Chers parents,

Comme vous le savez, tout retard de paiement relatif à la scolarité de votre enfant est sujet à un intérêt de retard de 1% par mois. Cependant, si la totalité de la scolarité de votre enfant est réglé **avant la fin de l'année scolaire, soit avant le dimanche 30 juin 2019**, le Lycée libano-allemand vous remboursera le ou les intérêt(s) de retard payé(s) au cours de l'année scolaire 2018-2019.

Toutefois, il est à noter que, **passé la date du 30 juin 2019**, aucun remboursement ne sera effectué et l'intérêt de retard devra être réglé dans sa totalité.

Merci de votre attention.

L'administration

Kindergarten und Grundstufe  
Schuljahr 2018/2019

Jounieh, den 15. März 2019

Ref.: Péd.422/18-19

Liebe Eltern,

wie Sie bereits wissen wird auf verspätete Schulgeldzahlungen 1 % Verzugszins hinzugerechnet. Wenn Sie die ausstehenden Zahlungen allerdings **bis zum Ende des Schuljahres begleichen, d. h. vor Sonntag, dem 30. Juni 2019**, erstattet Ihnen die Deutsche Schule Jounieh den gezahlten Zinsbetrag zurück.

Für alle Zahlungen **nach dem 30. Juni 2019** wird der Verzugszins nicht zurückerstattet.

Mit freundlichen Grüßen

Schulleitung